



Contact: www.bmx.carpentras@gmail.com

06 61 24 67 10

www.bmxcarpentras.com



Règlement du BMX VTT Carpentras

page 1

A : Responsabilités

- 1. Le club et la Mairie de Carpentras déclinent toute responsabilité en cas d'accident lorsque la piste est fermée.**
2. La piste est réservée aux pilotes du BMX VTT Carpentras à jour de leurs cotisations ou aux pilotes invités possédant une licence F.F.C.
3. La remise du certificat médical et le paiement de la licence sont obligatoires pour l'obtention de la licence qui seule garantie l'assurance du pilote en cas de blessure. C'est pourquoi il est impératif que le dossier du pilote soit à jour dans le mois suivant l'inscription et au plus tard le 30 novembre de l'année en cours pour les renouvellements, faute de quoi le pilote serait exclu de la piste en attendant la régularisation de son dossier.
4. Durant les entraînements, seuls les pilotes sont acceptés sur la piste par mesure de sécurité (et non famille et amis).
5. Les adultes sont en permanence responsables de leurs accompagnants non licenciés dans l'enceinte du club, car les membres du bureau et la F.F.C n'engagent leurs responsabilités que pour les personnes licenciées.
6. Un pilote mineur ne pourra partir au milieu de l'entraînement qu'avec l'un de ses parents ou une tierce personne munie d'une autorisation parentale écrite.
7. Il est demandé aux parents d'être présents à la fin de l'entraînement pour reprendre en charge leur enfant.
8. Les membres du bureau et l'entraîneur ne sont plus responsables des enfants après leurs horaires d'entraînements.
9. La piste libre est ouverte le vendredi soir de 18h à 19h sans la pro section et de 19h à 21h avec la pro section.

Il est rappelé que les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents lors de ces créneaux horaires.



Président : M. Vincent CHAPELET

Complexe Sportif - Avenue Pierre de Coubertin - 84200 CARPENTRAS

Tél : 06 61 24 67 10





Contact: www.bmx.carpentras@gmail.com

06 61 24 67 10

www.bmxcarpentras.com



Règlement du BMX VTT Carpentras

page 2

B : Obligations et valeurs

1. Pour rouler **sont obligatoires**:

- un casque intégral
- des gants
- des chaussures fermées (baskets)
- un vélo en état de rouler
- des poignées de guidon fermées.

Et vivement recommandés :

- un pantalon long (sauf survêtement)
- un maillot à manches longues
- des chaussettes hautes

2. le pilote doit avoir en sa possession pour chaque entraînement un kit de réparation de crevaison (chambre à air à la dimension du vélo, 2 démonte pneu)

3. **Le port du maillot du club est obligatoire lors des compétitions.**

Le non-port du maillot lors d'une compétition entraîne le paiement de l'engagement.

4. Le BMX est un sport rigoureux et à risque, un certain degré de discipline est obligatoire.

Tous retards à l'entraînement ou manquement de discipline pourront faire l'objet d'exercices supplémentaires (pompes en général)!

5. Le manquement de respect envers son ami(e) pilote, l'entraîneur ou toute autre personne peut être sanctionné d'un renvoi du club.



Président : M. Vincent CHAPELET

Complexe Sportif - Avenue Pierre de Coubertin - 84200 CARPENTRAS

Tél : 06 61 24 67 10





Contact: www.bmx.carpentras@gmail.com

06 61 24 67 10

www.bmxcarpentras.com



Règlement du BMX VTT Carpentras

page 3

C : Organisation et vie du club

1. Le club invite tout pilote désireux de s'inscrire à faire une ou deux séances d'essai maximum. Le club peut fournir le matériel nécessaire.
A l'issu, le pilote devra régler sa cotisation et remettre son dossier d'inscription, notamment son certificat médical et le règlement pour continuer à venir aux entraînements.
2. L'entraîneur est responsable de l'organisation des groupes selon le niveau des pilotes et selon qu'ils désirent faire de la compétition ou du loisir. Il peut décider en cours d'année d'éventuels changements dans les 2 sens: aussi bien en fonction des progrès réalisés que du manque d'assiduité.
3. En cas d'intempéries, veuillez téléphoner au numéro de téléphone du club, pour savoir si l'entraînement à lieu.
4. Il est conseillé d'apporter une bouteille d'eau et un goûter.
5. Les inscriptions aux stages ainsi que le règlement de ceux-ci seront faits au club et par les parents auprès d'un membre du bureau.
6. Les inscriptions aux courses seront faites par les parents sur la fiche prévue à cet effet dans le local du club, au plus tard le mercredi précédant la compétition.
7. Le bureau s'occupe des réservations d'hôtels lors des compétitions nécessitant de dormir sur place, ainsi que des engagements pour toutes les courses (trophée, régionale, coupe de France etc...)
Il s'occupe également d'envoyer ces engagements à la personne responsable.
8. Les parents sont invités à participer à la vie du club et aux organisations de compétitions.



Président : M. Vincent CHAPELET

Complexe Sportif - Avenue Pierre de Coubertin - 84200 CARPENTRAS
Tél : 06 61 24 67 10





Contact: www.bmx.carpentras@gmail.com

06 61 24 67 10

www.bmxcarpentras.com



Règlement du BMX VTT Carpentras

page 4

D : Participation financière

1. Le règlement des cotisations annuelles se fait en début d'année, à l'inscription ou réinscription du pilote, au plus tard le 30 novembre de l'année en cours.
Pour une première inscription, le règlement se fait à l'issue des deux séances d'essai.
2. Aucun remboursement des cotisations ne se fera en cours de saison.
3. Le club finance selon le budget voté par le bureau les inscriptions aux courses.
En cas de «non présentation» ou de « non-port » du maillot du club à une compétition ou l'enfant est inscrit, l'engagement est dû au club.

LE CLUB DE BMX

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser au président ou au vice-président.

Pour tout renseignement veuillez téléphoner au numéro de téléphone du club, à celui de l'entraîneur ou encore à celui du président. Vous trouverez également de nombreux renseignements sur le site internet du club bmxcarpentras.com



Président : M. Vincent CHAPELET

Complexe Sportif - Avenue Pierre de Coubertin - 84200 CARPENTRAS
Tél : 06 61 24 67 10





Contact: www.bmx.carpentras@gmail.com

06 61 24 67 10

www.bmxcarpentras.com



Règlement du BMX VTT Carpentras

page 5

Je soussigné, Madame, Monsieur _____, certifie avoir prit connaissance du règlement du BMX VTT Carpentras et s'engage à le respecter.

Fait le
signature des parents :

à
Signature du pilote :



Président : M. Vincent CHAPELET

Complexe Sportif - Avenue Pierre de Coubertin - 84200 CARPENTRAS
Tél : 06 61 24 67 10

